

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2024

Présents : DUVAL Alain, , HAZARD Guy, MALJEAN Claudy MARCUS Hubert, MARCUS Martine, NICOLAS Christophe, VILLEMIN Thibaut

Absents :

Secrétaire de séance : VILLEMIN Thibaut

Convocation : 03/09/2024

Affichage : 03/09/2024

ORDRE DU JOUR :

- Marché de voirie : choix de l'entreprise réalisant les travaux de voirie communale dans le cadre du groupement de commande et commande de ces travaux.
- Contrat suite à la formation d'Aurélié ABBADI
- Décision modificative pour l'ouverture d'un compte afin de budgétiser les cautions.
- Décision modificative pour les travaux de ravalement de la façade de la mairie.
- Questions diverses.
-

Ouverture de séance 20 h 00

MARCHE DE VOIRIE :

Délibération DCM31-2024 : Choix de l'entreprise réalisent les travaux de voirie communale dans le cadre du groupement de commande.

Afin d'obtenir un prix plus avantageux, la commune a décidé de faire un groupement de commande avec les communes de Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes et Rambucourt.

La commune de Buxières-sous-les-Côtes a été désignée pour coordonner la procédure et notifier le marché.

L'offre a été déposée sur : www.e-marchespublics.com

- Le 23 mai délai de réponse fixé au 28 juin 12h.
- Le 27 juin, prolongation du délai de réception au 5 juillet 12h.

Trois entreprises ont pris contact comme demandé au cahier des charges :

- COLAS
- EUROVIA
- VERDUN

2 entreprises ont fait une offre : VERDUN, EUROVIA

Après la réunion du 23 août 2024, la commission de ce groupement a choisi l'entreprise VERDUN père et fils à 55210 LACHAUSSEE pour réaliser les travaux de voirie. Les travaux de la commune de Valbois se situent à Senonville, rue de l'église jusqu'à l'embranchement du chemin. Le conseil doit valider ce choix. L'entreprise est locale et le conseil municipal ne veut pas de sous-traitance.

Vote : pour à l'unanimité.

Délibération DCM 32-2024 :CONTRAT D'AURELIE ABBADI :

Aurélié ABBADI est depuis juin sous contrat avec France Travail pour trois mois. Après cette période de stage, un contrat de 6 mois en tant que secrétaire de mairie doit suivre. Ce contrat débute le 14 octobre pour une durée hebdomadaire de 5 heures. Son travail viendra en complément de celui de Martine Brébant pour le secrétariat.

Madame le maire propose que son grade soit rédacteur territorial à l'échelon 7. Des indemnités kilométriques sont proposées pour un coût de 0,25 au km (selon barème de l'URSSAF).

Vote : pour à l'unanimité

Réponse à la question posée par Thibaut Villemin : les salaires et les cotisations patronales d'Aurélié Abbadi et de Martine Brébant sont bien budgétisés.

Délibération DCM 33 : DECISION MODIFICATIVE pour CAUTIONS :

Les cautions des locations communales doivent figurer dans un compte c/165 au budget de la commune. Ce compte n'a pas été imputé. La décision modificative va permettre d'y budgétiser les sommes nécessaires.

Délibération DCM 34 : DECISION MODIFICATIVE pour TRAVAUX RAVALEMENT MAIRIE :

Les travaux ont été budgétisés en dépenses de fonctionnement et pour leur montant hors taxes.

Un virement vers les dépenses d'investissement doit être effectué pour le montant toutes taxes.

Ce jeu d'écritures comptables ne pose pas de problème, le budget de fonctionnement étant excédentaire.

QUESTIONS DIVERSES :

CITERNE INCENDIE :

Après les réparations nécessaires , la citerne est remplie. Toutes ses caractéristiques sont validées.

Le SDIS (service départemental d'incendie et de secours) s'est rendu sur place pour la conformité. La crosse permettant de brancher la lance doit être diminuée en hauteur. Elle doit faire 70 cm de haut. Des essais vont être effectués.

LOGEMENT DE SENONVILLE :

L'état des lieux du logement a été fait le 31 Août 2024 . Le nettoyage fait par le locataire était correct mais une rénovation générale doit être effectuée. Le logement est loué depuis 2007.

Un rendez-vous est pris pour effectuer un contrôle diagnostique , DPE, amiante , plomb, électrique.

Madame le maire demande à tous de se rendre sur place pour voir l'état du logement. Rendez-vous est pris pour le samedi 14 septembre à 14h.

Fin de séance 20 h 45

Liste des membres du Conseil Municipal

NOM	SIGNATURE
MARCUS Martine	
DUVAL Alain	
VILLEMIN Thibaut	
HAZARD Guy	
MALJEAN Claudy	
MARCUS Hubert	
NICOLAS Christophe	